



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2023 les règlements suivants :

- Règlement numéro 539-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées au Service d'évaluation (Partie 3);
- Règlement numéro 540-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à l'Administration générale et au Développement économique (Partie 1);
- Règlement numéro 541-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à l'Urbanisme, l'Aménagement et la Cartographie (Partie 5);
- Règlement numéro 542-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées au Transport collectif et adapté sur l'ensemble du territoire ;
- Règlement numéro 543-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à l'Environnement (Partie 6);
- Règlement numéro 544-23 concernant la quote-part due à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à la fibre optique;
- Règlement numéro 545-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à l'Office régional d'habitation;
- Règlement numéro 546-23 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les travaux de réfection et d'entretien de la Route 257;

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 19^e jour de janvier 2023.

Dominic Provost,
Directeur général et secrétaire-trésorier